

L'ajournement

[Traduction]

LE MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-12, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, qu'il la prie d'approuver.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le 4 décembre, j'ai demandé à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration ce qu'elle ferait pour empêcher que 200 emplois de la Générale électrique ne soient transférés de Montréal à Fairfield, au Connecticut.

Je lui ai fait remarquer que la Générale électrique du Canada avait annoncé la fermeture de son usine à Montréal, qui fabriquait divers genres d'ampoules depuis 30 ans et que la société avait décidé de fermer cette usine dans le cadre de son programme de rationalisation. Comme vous le savez, madame la Présidente, la Générale électrique est une société américaine dont le siège social est aux États-Unis et qui a des usines partout dans le monde, y compris au Canada.

Durant la campagne électorale de 1984, nous avons essayé de mettre les Canadiens en garde contre ce genre de situation qu'entraînerait l'Accord de libre-échange. Nous les avons prévenus que les Américains profiteraient de cet accord en période difficile pour rationaliser leurs activités et fermer des usines canadiennes en vue de transférer la production à leurs usines aux États-Unis.

Le Conseil économique a fait une étude sur l'Accord de libre-échange en 1988 et a publié un rapport qui s'intitulait *Venturing Forth*. Il est clairement indiqué dans ce rapport que, si des améliorations ne sont pas apportées à la productivité dans le secteur de la fabrication au Canada, une concurrence américaine accrue pourrait entraîner une baisse nette de la production et des emplois dans 17 des 36 entreprises que le Conseil a étudiées,

pratiquement toutes des entreprises de fabrication. Certaines devront fusionner, d'autres devront fermer leurs portes. L'industrie des produits électriques engloberait 40 p. 100 de tous les emplois perdus dans le secteur de la fabrication. On prévoit que la production des produits électriques baissera de 15 p. 100 et que les emplois diminueront de 8 p. 100.

Le Conseil économique du Canada a dit que, par suite de l'Accord de libre-échange, l'industrie des produits électriques serait la plus touchée. Voilà que la Générale électrique ferme son usine à Montréal dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

• (1850)

Chaque fois que nous demandons au gouvernement de faire quelque chose au sujet de la perte d'emplois dans des industries comme la Générale électrique et d'autres qui ferment à Montréal, il élude la question et se vante de tous les emplois qu'il a créés. Ses réalisations vues de près ne sont pas aussi reluisantes en réalité que le gouvernement le prétend, et les victimes du chômage et des mises à pied le savent.

Lisez les rapports qui ont été publiés. J'en ai un ici de 1988, dans lequel Statistique Canada affirme que 63 p. 100 des emplois créés au cours du premier semestre de 1988 étaient des emplois de bureau mal payés et des postes de vendeur dont la majorité se trouvaient en Ontario et au Québec. C'est la même chose concernant la qualité des emplois. La grande majorité de ces emplois sont temporaires, à temps partiel, rémunérés au taux minimum ou ne sont pas protégés par un syndicat; ceux qui les occupent ne peuvent donc pas soutenir ou fonder une famille.

Quand le gouvernement parle de ses grandes réalisations en matière d'emploi, il les compare toujours à la pire année de la récession. Il rappelle toujours quelle était la situation sous les libéraux en 1981 et 1982. Ces années ont été les pires de la récession qui n'a pas frappé uniquement le gouvernement libéral du Canada mais tous les gouvernements du monde occidental.

Je signale à la Chambre que les réalisations des libéraux pendant une certaine période ont été bien meilleures que celles des conservateurs. Par exemple, pendant les 15 années de régime libéral, de 1965 à 1980, le taux moyen de chômage a été de 5,6 p. 100. Le gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1984, au moment de la reprise